



Agent traitant : Vinciane ESTE (04/221.80.56)

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DU 21 MARS 2016**

**ADDENDUM**

**M. le BOURGMESTRE**

A.D. 29 bis            Motion pour la fermeture de Tihange.  
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de  
M. François SCHREUER, Conseiller communal.

**M. L'Echevin FIRKET**

A.D. 50 bis            Motion en faveur de la création d'une ligne TEC Express entre  
Marche-en-Famenne et Liège.  
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de  
Mme Bénédicte HEINDRICHS, Conseillère communale.

A.D. 50 ter            Motion relative au chaînon manquant « Cerexhe-Heuseux-  
Beaufays ».  
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de  
Mmes Christine DEFRAIGNE, Elisabeth FRAIPONT,  
Conseillère communale.

**M. L'Echevin CHAMAS**

A.D. 1 bis            Motion pour l'instauration d'un jour sans viande.  
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de  
Mme Bénédicte HEINDRICHS, Conseillère communale.

Le Bourgmestre,

  
Willy DEMEYER

# Pour la fermeture de Tihange !

Projet de motion inscrit à l'ordre du jour du Conseil communal du 25 janvier 2016 par François Schreuer, réinscrit à l'ordre du jour du Conseil du 21 mars 2016.

Considérant la vétusté des installations de Tihange et la présence de «microfissures» (dont certaines dépassent 15 cm de longueur) dans les cuves des réacteurs.

Considérant la multiplication des pannes et autres «arrêts non programmés» observés au cours des dernières années sur le site de Tihange.

Considérant que le risque que représente la centrale pèse négativement sur l'attractivité de la région liégeoise, et notamment sur sa capacité à attirer de nouveaux habitants, des entreprises voire des visiteurs.

Considérant les mises en garde répétées venant notamment de techniciens électronucléaires sur les risques du prolongement de la vie des centrales ; techniciens pour lesquels la probabilité d'un accident nucléaire majeur en Europe est loin d'être négligeable.

Considérant le caractère incommensurable des dégâts humains et économiques que peut provoquer un accident nucléaire majeur, comme on peut par exemple l'observer à Fukushima.

Considérant les inquiétudes exprimées par différentes autorités publiques hollandaises, allemandes ou luxembourgeoises et l'importance, pour la Ville de Liège, d'être à l'écoute de la voix de ces partenaires de premier plan.

Considérant l'obstacle que la persistance du choix nucléaire fait peser sur le développement des filières de l'énergie renouvelable, compromettant la possibilité pour la Belgique et pour la Wallonie de se positionner sur ce créneau économique d'avenir.

Le Conseil communal demande au gouvernement belge de renoncer à la remise en route des réacteurs nucléaires belges «fissurés» et d'organiser à brève échéance l'arrêt de l'ensemble des réacteurs nucléaires belges, et notamment de ceux qui sont présents sur le site de Tihange.

## Motion du Conseil Communal de Liège \_ en faveur de la création d'une ligne TEC Express entre Marche-en-Famenne et Liège

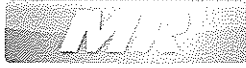
### Le Conseil communal de Liège \_,

#### Considérant :

- Qu'une offre de mobilité performante est en enjeu essentiel pour les citoyens de notre commune, tant d'un point de vue social qu'économique et environnemental.
- Qu'un projet de ligne TEC Express entre les pôles de Marche-en-Famenne et Liège, avec desserte du CHU du Sart-Tilman ainsi que du Campus universitaire de l'Ulg attend depuis plusieurs années dans les cartons des TEC Namur-Luxembourg et Liège-Verviers, mais ne peut voir le jour faute de financement.
- Que cette ligne desservirait également les communes traversées, à savoir, Somme-Leuze, Havelange, Clavier, Tinlot, Nandrin et Neupré avant de rejoindre Liège.
- Que cette offre de mobilité est considérée comme pertinente, attractive et raisonnable pour les travailleurs et étudiants des communes citées ci-dessus.
- Qu'il s'agirait d'une ligne à haut niveau de service (BHNS), avec des bus confortables (car), des arrêts peu nombreux (environ un par commune), présentant de ce fait une bonne vitesse commerciale.
- Que les bourgmestres des communes concernées ont déjà marqué leur soutien au projet par l'envoi d'un courrier aux TECs concernés.
- Qu'une pétition vient d'être initiée par une citoyenne de la commune de Tinlot.
- Que le groupe de travail mobilité du GAL des Condruzes s'est beaucoup investi dans le soutien à ce projet en réfléchissant d'ores et déjà à une complémentarité des lignes existantes avec cette nouvelle offre.
- Qu'il n'y a pas de concurrence à craindre avec la ligne SNCB Marche-Liège qui n'emprunte pas du tout le même parcours. La ligne SNCB suit la vallée de l'Ourthe (Hotton, Durbuy, Hamoir...) alors que la ligne TEC emprunterait les crêtes du Condroz en desservant le CHU et l'Ulg, ce que le train ne fait pas.
- Que cette ligne renforcerait l'accès aux pôles d'emploi et d'enseignement pour les habitants d'un large bassin de vie (Condroz-Famenne).
- Qu'une correspondance pourrait être assurée avec la ligne Express 88 Bastogne-Marche.
- Que les arrêts pourraient être équipés pour favoriser la multimodalité.

#### Le conseil communal demande au collège

- D'affirmer l'utilité et la pertinence de la création de cette ligne TEC pour les citoyens des communes concernées et le développement socio-économique de ces dernières,
- De demander au Ministre wallon de la mobilité de dégager les moyens nécessaires à la création et la pérennisation de cette ligne,
- De demander au Ministre wallon de la mobilité de permettre aux TECs Namur-Luxembourg et Liège-Verviers de concrétiser leur projet.



Liège, le 19 janvier 2016

### **Motion relative au chaînon manquant « Cerexhe-Heuseux-Beaufays »**

Le Conseil communal,

Considérant la décision 661/2010/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 juillet 2010 sur les orientations de l'Union pour le développement du réseau transeuropéen de transport prévoyant explicitement la réalisation d'un tronçon reliant l'E40 et l'E25 et par laquelle l'Union européenne estime notamment que « l'établissement et le développement des réseaux transeuropéens contribuent à la réalisation d'importants objectifs de l'Union, tels que le bon fonctionnement du marché intérieur et le renforcement de la cohésion économique et sociale »;

Considérant la décision du Gouvernement wallon en sa séance du 27 mars 2001 demandant expressément d'inscrire le projet Cerexhe-Heuseux-Beaufays (A605) dans le réseau transeuropéen; tronçon situé à l'est de l'agglomération liégeoise, dont les premiers projets datent de 1969, d'une longueur de 12,5 kilomètres et qui permettrait de relier l'autoroute E25 (Liège-Luxembourg) à l'autoroute E40 (Liège-Aachen);

Considérant le plan de secteur de Liège, adopté le 26 novembre 1987 par arrêté de l'Exécutif régional wallon prévoyant une zone de réservation sur l'ensemble du tracé pressenti du tronçon Cerexhe-Heuseux-Beaufays;

Considérant le projet de Schéma de développement territorial pluricommunal sur l'arrondissement de Liège tel que présenté au sein de la Conférence des Bourgmestres dudit arrondissement le 7 juillet 2015 confirmant la nécessité de réaliser la liaison CHB;

Considérant que la liaison CHB figure dans le Plan Urbain de Mobilité, expression démocratique de 24 communes ;

Considérant que l'agglomération urbaine liégeoise représente un tiers des usagers du transport public wallon ;

Considérant que la liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays s'inscrit dans un contexte de développement de nœuds de communication dans Liège avec notamment la gare TGV, le développement de transports structurants (tram, liaisons ferroviaires ...) ;

Considérant la volonté politique partagée de faire aboutir le projet du tram à Liège (projet complémentaire à CHB) ;

Considérant que la liaison doit dévier la trop dense circulation sur les quais de la Dérivation dont les riverains subissent, quotidiennement, le flux important de véhicules dont d'aucuns présentent un tonnage excessif et dont d'autres font montre d'une vitesse trop élevée ;

Considérant l'aspect dangereux de ces dits quais ou des accidents mortels ont déjà eu lieu ;

Considérant également les nuisances sonores (déficiência de l'efficacité du revêtement antibruit) et les vibrations (importantes avec les essieux des poids lourds) causant dégâts aux immeubles situés sur ces quais ;

Considérant que la réalisation d'une telle infrastructure, en décongestionnant le centre de Liège, permettra inévitablement une diminution des émissions polluantes dues au transport;

### **Par ces considérants, le Conseil communal**

Demande au Gouvernement wallon de finaliser et adopter le projet de Plan Urbain de Mobilité (PUM) de l'agglomération de Liège, afin de doter cette région d'une politique structurelle de mobilité et de transport;

Demande au Gouvernement Wallon d'étudier les possibilités de créer le chaînon manquant CHB dans un gabarit autoroutier et son impact sur le cadre de vie des riverains.

Exige du Gouvernement wallon – études d'incidences à l'appui – la mise en œuvre d'une solution de détournement d'une partie du trafic de transit qui traverse la zone urbaine et ainsi désengorger les quais de la dérivation.

Demande au Gouvernement wallon d'explorer toute les pistes possibles de la mise en place de ce projet.

Christine Defraigne et Elisabeth Fraipont

Le 15 mars 2016

## **Proposition de Motion**

### **Pour l'instauration d'un jour sans viande**

Considérant que la production industrielle de viande est génératrice d'un accroissement de la proportion de gaz à effet de serre,

Considérant que la consommation excessive de viande nuit à la santé,

Considérant qu'il est opportun de sensibiliser les citoyens à une alimentation saine et équilibrée,

Considérant que les institutions de préparation de repas collectif composent régulièrement un menu ne comportant pas de viande et que cette expérience est positive, en termes à la fois diététique et pédagogique,

Considérant que ce type de menu, répondant aux critères de l'équilibre protéiné, doit absolument rester accessible à tous les budgets,

Considérant le mouvement international autour de la journée sans viande qui a lieu 20 mars,

Le Conseil communal décide d'adopter la motion suivante :

« Le Conseil invite le Collège à réaliser une action d'information des citoyens liégeois aux bienfaits pour eux et leurs enfants d'une alimentation équilibrée, notamment avec une consommation suffisante de fruits et de légumes.

Le Conseil invite les institutions communales produisant des repas collectifs à présenter un projet de calendrier comportant un menu végétarien par semaine.

Le Conseil invite ses représentants dans les intercommunales à proposer l'examen de propositions semblables dans les mess au sein des intercommunales auxquelles la Ville est associée.»

Groupe Local Ecolo de Liège  
En Hors-Château 56  
4000 Liège